

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents :
- Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER
- Absent(s) : Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CP/2018/340 - 01000 - Gestion financière**  
**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Cessions**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'autoriser :

- la SA d'HLM Domial ESH à vendre deux logements et six garages situés 20 rue des Romains à Zinswiller, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100% de deux emprunts d'un montant de 182 921 € destiné à financer l'acquisition – amélioration de deux logements locatifs sociaux situés 20 rue des Romains à Zinswiller ;

- la SA d'HLM Domial ESH à vendre les neuf logements situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 50% d'un emprunt d'un montant de 310 000 € destiné à financer la construction de neuf logements locatifs sociaux situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim ;

- la SA d'HLM Domial ESH à vendre huit logements situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100% de deux emprunts d'un montant de 41 880 € et 280 000 € destinés à financer l'acquisition – amélioration de huit logements locatifs sociaux situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne ;

- la SA d'HLM Domial ESH à vendre les huit logements situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 50% d'un emprunt d'un montant de 414 051 € destiné à financer la construction de huit logements locatifs sociaux situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller.

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. La SA d'HLM Domial ESH devra informer le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

- l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à vendre deux logements situés 13 et 15 rue des Acacias à Langensoultzbach, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100% d'un emprunt d'un montant de 1 713 000 € destiné à financer l'opération de construction de logements locatifs sociaux situés Rue des Acacias à Langensoultzbach ;

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. L'Office Public de l'Habitat OPUS 67 devra informer le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

Par ailleurs, la Commission Permanente :

- approuve les termes des projets d'avenant aux conventions joints en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer tous les documents de pure exécution établis en ces affaires ;

- autorise son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte mise en œuvre de la présente délibération.

**Non participation au vote :**

Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1118899-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18